

Texte DGD n° 041 de l'année 2023
CLASSEMENT TARIFAIRE
Du Polynaphtalène sulfonate de sodium

La question a été posée de savoir sous quelle position tarifaire il convient de classer un produit dénommé « Polynaphtalène sulfonate de sodium » décrit ci-dessous :

Dénomination commerciale : Naphtalène sulfonate de sodium "Polyplast SP2".

Description du produit:

Le produit est du polynaphtalène sulfonate de sodium à un taux de pureté variant de 79 % à 89 %, présenté sous forme de poudre et contenant les substances suivantes et qui résultent du procédé de fabrication : eau, méthanal et sulfonate de sodium.

D'après les informations recueillies sur le produit :

- Le produit est obtenu par sulfonation, condensation et neutralisation. Techniquement, le processus de polymérisation par condensation ne peut résulter en un nombre précis de motifs monomères, et le poids moléculaire des molécules obtenues n'est pas uniforme.
- La tension superficielle des solutions aqueuses du produit est supérieure à 65 mN/m, et donc similaire à la tension superficielle de l'eau. Cela correspond à un faible degré de polymérisation. Dans ces conditions, le produit ne répond pas à l'exigence de la Note 3 du Chapitre 34 consistant à réduire la tension superficielle de l'eau à $4,5 \times 10^{-2}$ N/m ou moins.
- Le produit a un degré de polymérisation inférieur à 5. Par conséquent, un classement dans le Chapitre 39 doit être exclu en vertu de la Note 3 du Chapitre 34.
- Le produit est un polymère hydrosoluble utilisé comme un superplastifiant et un fluidisant dans la préparation du béton.

Usage : Adjuvant pour béton.

Avis de l'administration:

De l'avis de l'Administration et de celui du Comité du Système Harmonisé au sein de l'Organisation Mondiale des Douanes lors de la 72^{ème} session, le produit décrit ci-dessus est à classer au n° 382440000 du tarif (NDP : 38244000001), par application des Règles Générales Interprétatives 1 et 6 du Système Harmonisé.

Le présent texte DGD annule et remplace toute décision antérieure contraire.

LA DIRECTRICE GENERALE DES DOUANES

Najet JAOUADI